



Écrire au sujet d'autrui

Communiquer un écrit professionnel « au sujet d'autrui », c'est répondre aux exigences de la législation et de l'institution ; c'est se montrer à la fois impliqué ET distancié, précis ET synthétique ; c'est prendre en compte les attentes et les besoins des destinataires ; c'est aussi donner à voir le travail réalisé par le(s) professionnel(s) avec les personnes concernées ; et c'est se livrer à un exercice complexe, souvent douloureusement vécu. Dans ce stage, vous expérimenterez de nouvelles démarches et vous approprierez méthodes et outils pour répondre à tous ces enjeux.

Public

Toute personne exerçant un métier dans lequel la relation à autrui occupe une place centrale (travailleur du sanitaire, du social ou du médico-social) et qui souhaite se donner les moyens de produire des écrits de qualité, actes professionnels à part entière, dans le respect des usagers et de la législation.

Objectifs

Permettre aux participants :

- D'interroger la place des écrits au sujet d'autrui dans leur pratique professionnelle
- D'interroger leurs pratiques et le cadre de production des écrits au sujet d'autrui
- De prendre en compte les enjeux professionnels et institutionnels de l'écriture au sujet d'autrui, de repérer leurs freins liés à cette écriture ainsi que leurs atouts.
- De se doter d'outils permettant de rédiger avec plus de facilité et d'efficacité des textes pertinents et de qualité qui rendent compte de situations complexes dans le respect du droit des usagers
- D'intégrer la méthodologie et d'expérimenter le processus de production d'un écrit professionnel au sujet d'autrui
- De comprendre comment articuler implication et distanciation, positionnement du rédacteur et réalité pour produire des écrits qui prennent en compte les différents destinataires
- D'éprouver les effets de leurs écrits sur des lecteurs bienveillants
- De faire de leurs écrits des actes professionnels à part entière en lien avec l'institution et les personnes au sujet desquelles ces textes sont produits.

Contenus

La formation propose aux participants de revenir sur leurs pratiques d'écriture, de les analyser, de mettre au jour leur processus d'écriture, d'expérimenter et d'acquérir une méthodologie pour la production de leurs écrits. Les points suivants seront travaillés :

- Les questions-problèmes rencontrées par les participants dans la production de leurs écrits au sujet d'autrui
- La spécificité de la langue écrite, ce qu'elle révèle de l'imaginaire du rédacteur et de l'image de son institution

- La question de l'implication personnelle du rédacteur, de sa subjectivité et de la distanciation par l'écriture
- La façon de prendre en compte la réalité dans les écrits
- La question du plan, de l'argumentation et de la typologie des écrits produits par les participants
- La prise en compte des lecteurs, et donc la lisibilité des écrits
- La complexité de l'écriture au sujet d'autrui, reflet de la complexité de la réalité humaine : comment en rendre compte, avec tact, précision et pertinence.
- La prise en compte du cadre légal et de ses contraintes

Méthode pédagogique

- Une pédagogie active en atelier d'écriture
- Mises en situations concrètes (jeux de rôle, écrits produits par les participants)
- Alternance d'écriture individuelle, de travaux en sous-groupes, d'apports théoriques et méthodologiques en grand groupe

Évaluation

- Temps de retours sur les questions-problèmes formulées par les stagiaires en début de stage : déplacements, avancées
- Bilan personnel et conseils de l'intervenant
- Bilans stagiaires adressés ensuite au centre de formation

L'intervenante

Michèle CLÉACH. Ex-directrice d'un institut de formation d'adultes. Formatrice en écriture professionnelle et littéraire, animatrice d'ateliers histoires de vie.

STAGE EN PRÉSENTIEL

PARIS

Intervenante : M. Cléach

Durée : 3 j.

Dates : 26-28 fév. 2018

Tarifs : 630 € pour les particuliers • arrhes 250 € • Form. perm. 1 260 € (Prix nets de TVA)

Toutes nos activités peuvent être prises en charge dans le cadre de la formation permanente (OPCA, AFDAS...) sur étude du dossier, ainsi qu'au titre d'un congé individuel de formation (CIF).